

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Eugène CASELLI - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Bernard MOREL - Jérôme ORGEAS - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Christophe MASSE - Vincent BURRONI représenté par Antoine ROUZAUD - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI - Patrick BORE - Gérard CHENOZ - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Michel ILLAC - Patrick MENUCCI - Danielle MILON - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Philippe SAN MARCO - Claude VALLETTE - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

VOI 007-039/13/BC

■ Approbation d'une convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la commune d'Ensuès-la-Redonne relative à l'aménagement du carrefour de l'école Frédéric Mistral située dans le PAE des Coulins.

DAEP 13/9283/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre du programme de logements envisagé sur le secteur du PAE des Coulins à l'Ouest de la commune, il s'agit de réaliser les voies de desserte de l'opération dont l'accès se fera depuis le carrefour giratoire Val de Ricard actuellement en projet (RD5/RD9c).

L'opération objet de la convention a pour objectif de requalifier le secteur de l'école Frédéric Mistral au cœur du PAE. Un projet de centre de loisirs et un skate park sont à l'étude par la ville et verront le jour en 2013. Les accès se feront depuis la chaussée existante qui sera élargie et un giratoire au droit de l'accès de l'école. Le projet consiste également à réaménager l'arrêt de bus existant et à gérer le stockage des bus scolaires. Enfin, les trottoirs seront mis aux normes pour les Personnes à Mobilité Réduite.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 26 mars 2013

Afin que la dévolution et la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour de l'école du PAE des Coulins qui intéressent à la fois la Ville et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole se passent dans les meilleures conditions possibles en termes de coût et de coordination des prestations, il apparaît que la solution la plus adaptée consiste à ce que la maîtrise d'ouvrage de cette opération soit assurée par une seule collectivité.

La convention ci-annexée a pour objet d'instituer un partenariat entre la commune d'Ensuès-la-Redonne et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour réaliser l'opération. La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sera alors seule compétente pour la passation et l'exécution des marchés, l'attribution de ces marchés, les études et les travaux.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Président et au Bureau ;
- La délibération VOI 002/153/12/CC du 13 février 2012 du Conseil de Communauté, approuvant l'autorisation de programme de 3 000 000 d'euros pour l'aménagement des voies du PAE des Coulins.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à l'aménagement du carrefour de l'école du PAE des Coulins sur la commune d'Ensuès-la-Redonne ;
- Qu'il convient d'approuver la convention de transfert temporaire de délégation de maîtrise d'ouvrage et de remboursement des travaux établie entre la commune d'Ensuès-la-Redonne et la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de transfert temporaire de délégation de maîtrise d'ouvrage et de remboursement des travaux ci-annexée conclue avec la commune d'Ensuès-la-Redonne .

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2013 et suivants :

Opération : 2012/00117 - Budget Principal – Nature : 2315 ; 2033 ; 2031– Fonction : 822 –
Sous-Politique : C310 et Opération pour compte de tiers : 2012/00158 - Budget Principal – Nature : 4581
– fonction : 822 – sous-politique : C310

Les recettes correspondantes seront constatées au Budget 2013 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole :

Opération : 2012/00158 - Budget Principal – Nature : 4582 – fonction : 822 – Sous-Politique : C310.

Pour Visa,
La Vice Présidente déléguée à la
Voirie et aux Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI